

Liberté Égalité Fraternité

Élaboration des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Utilisation du portail des EnR





Rappel du calendrier de la planification

2023:

- 5 juin : Mise à disposition du portail et communication
- 23 octobre : Mise en place du Comité Régional de l'Énergie des Pays de la Loire
- 31 décembre : Remontée des zones par les communes auprès des référents préfectoraux (sans constituer une date butoir)

2024:

- Avis sur la cartographie des zones d'accélération par les Comités Régionaux de l'Énergie (CRE)
- Arrêt des zones d'accélération par le référent préfectoral (après nouvelle proposition des communes si la première cartographie est insuffisante au regard des objectifs énergétiques).
- Concertation et adoption de la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et de la Stratégie nationale bas carbone

2025:

- Régionalisation des objectifs définis dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie, après avis des CRE
- Mise en compatibilité des SRADDET avec les objectifs de la PPE et les objectifs régionaux dans un délai de 6 mois
- Révision des zones d'accélération en accord avec la nouvelle PPE



Identification des zones d'accélération des EnR

Liberté Égalité Fraternité

Les ZAER concernent tous les types d'installation de production d'énergie mentionnés dans la PPE (éolien, solaire, hydroélectricité, géothermie, biogaz, biométhane, biomasse, bois-énergie).

Les zones doivent offrir un **potentiel suffisant** pour l'atteinte des objectifs régionalisés de la PPE et du SRADDET. Ce potentiel s'apprécie **par filière**.

Si tel est le cas sur la Région, les communes pourront identifier des zones d'exclusion dans leurs PLU.

Les communes doivent transmettre leurs zones d'ici la fin de l'année (principe général) mais il sera aussi possible de les faire remonter au fil de l'eau ensuite.

L'outil **Portail V2, disponible à partir du 11/12/2023** permet de dessiner, enregistrer et remonter les zones d'accélération directement au Préfet puis au CRE.

Des rôles spécifiques sont donnés à chaque type d'utilisateur (personae) du portail, mais aucune délégation officielle de rôle ne sera possible (c'est chaque commune avec son compte qui délimite).



Q Rechercher



PRÉSENTATION USAGES CATALOGUE SERVICES WEB TÉLÉCHARGEMENT DOCUMENTATION ACTUALITÉS BASCULE

ACCUEIL > CATALOGUE > Portail cartographique EnR (version bêta)



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE ENR (VERSION BÊTA)

Le présent portail est un système de cartographie permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il permettra d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par l'article 15 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.



Sarvicas Wah

Zones d'accélération des **EnR:** outils

Le portail cartographique national des EnR accessible sous le lien:

https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr

V2: https://planification.climat-energie.gouv.fr/ Grand public: https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-**EnR-Grand-public**

Des guides pas à pas pour :

Prise en main Importer une zone Saisir et modifier une ZAER Soumettre une ZAER

Des tutoriels vidéo de prise en main,







Égalité

Version 2 du portail (disponible le 11/12/2023 sous le lien : planification.climat-energie.gouv.fr)

Quelles sont les nouvelles fonctionnalités du portail ?

- saisir leurs ZAER (géométriquement et sémantiquement);
- importer des ZAER déjà créées au préalable (en respectant le gabarit GeoJson)
- Renseigner (premier niveau d'information), la nature (éolien, PV,...), le productible (WH) / la puissance (W)
- Permettre aux acteurs locaux de donner des avis sur une ZAER (EPCI, DDT, DREAL, Gestionnaires d'espaces protégés, CRE);
- Revenir en mode saisie en fonction des avis reçus ;
- Soumettre les ZAER au Référent Préfectoral



Version 2 du portail (disponible le 11/12/2023)

Quel rôle pour qui?

	Commune	EPCI	DDT / DREAL	Référent préfectoral unique	Gestionnaires d'espaces protégés	Comité régional de l'énergie	DGEC/DEB + EP (Cerema/IGN)	Grand public
Accès aux données du portail (couches d'enjeux et ZAER « arrêtées »)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dessiner des ZAER	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Accéder aux zones d'accélération lors de la conception (mode « brouillon »)	Oui, sur son territoire (commune)	Non	Oui (pour vérifier l'avancement)	Oui (pour vérifier l'avancement)	Non	Non	Oui (pour vérifier l'avancement)	Non
Demander / donner un avis sur les ZAER lors de la conception (mode « avis »)	Oui, sur son territoire (avis conforme)	Oui, sur son territoire (EPCI)	Oui, sur son territoire (département)	Oui, sur son territoire (département)	Oui, pour les zones sur leur territoire (nécessaire du fait de la loi)	Oui, pour les zones sur leur territoire (région)	Oui	Non
Valider les zones d'accélération (mode « pour arrêt des ZAER ?»)	Soumet au RPU (avec avis)	Reçoit l'information de la soumission des ZAER	Non	Arrête (ou pas) la cartographie des ZAER (+ avis)	Non	Non	Non	Non

* les attributs des Zones d'Accélération des EnR

* les attributs « filière de production d'énergie »

Eolien

Solaire PV

Solaire thermique

Hydroélectricité

Géothermie

Biogaz / Biométhane

Bois-énergie / biomasse

Attribut obligatoire

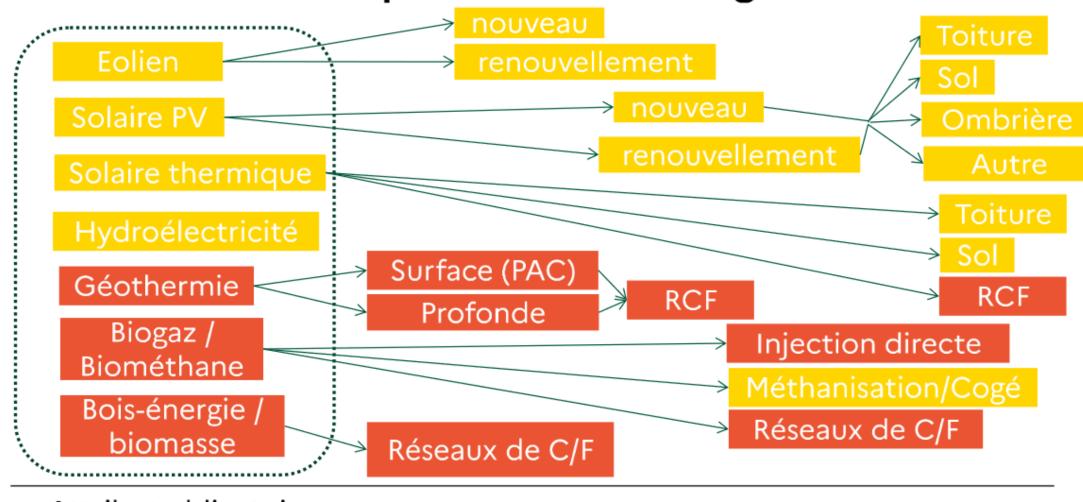
* les attributs « usage actuel du sol »

Usage actuel du sol :

- Friche agricole
- Friche industrielle
- Ancienne carrière
- Parking
- Jachère
- Artificialisé
- Zone à urbaniser
- Forêt
- Bâtiments
- Autre



Attribut « filière de production d'énergie »



Attribut obligatoire

24/10/2023









Liberté Égalité Fraternité

Démonstrations en direct: https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr

- couches du potentiel (ex : zones favorables éolien + carte des vents) et du productible (ex : mats existants) → pour PV, éolien, et métha
- puis exemples de délimitation des zones et évaluation du potentiel (par ex. pour PV sur parkings).

Pour aller plus loin:

- Dessiner une zone d'accélération pour l'éolien : https://youtu.be/YP86vI0IH5U https://www.expertises-territoires.fr/jcms/87151827_Media/fr/guide-pas-a-pas-zaer-et-eolien
- Dessiner une ZAER pour du solaire au sol (friche) et une ZAER pour du solaire en toitures : https://youtu.be/Cp8HoOCOtu8 https://www.expertises-territoires.fr/jcms/87151840_Media/fr/guide-pas-a-pas-zaer-et-solaire
- Dessiner une ZAER pour un réseau de chaleur :
 https://youtu.be/cM532dClmU4
 https://www.expertises-territoires.fr/jcms/87151820_Media/fr/guide-pas-a-pas-zaer-et-reseau-chaleur



Liberté Égalité Fraternité

Démonstrations en direct: https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr

Vous avez accès à :

- des cartes « administratives »: limites administratives, cadastre (PCI), IGN simplifié...
- des couches d'enjeux ou de connaissance du territoire: enjeux environnementaux (N2000, ZNIEFF, couches OFB/ ZAER, ...), contraintes réglementaires, PLU, consommations d'électricité, de gaz, ...
- des couches de potentiel:

potentiel solaire : par exemple potentiel solaire sur toiture, unités foncières contenant des

surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500m2, ...

potentiel éolien terrestre : couche clé en main

potentiel méthanisable par canton (évaluation de la ressource méthanisable)

potentiels géothermie, développement de réseaux de chaleur : pas de données en Sarthe

- Des couches de productibles : productions annuelles GWH par commune éolien, photovoltaique ; installations actuelles : localisation des mats éolien,

Les attributs des Zones d'Accélération des EnR 1/2



Attributs de la zone d'accélération (1/2)		Contrainte	Remplissage	Affichage saisie / Modifiable	Affichage consultation	Nom technique dans le GeoJSON	
ID de la ZAER	n°ID	Obligatoire	Automatique	Non	Oui	Généré à la volée par l'outil	
Nom de la ZAER (format : texte)	ex: nom du lieu dit	Obligatoire	Manuel	Oui	Oui	« nom »	
Commune (code postal) (format : texte(5))	Loriol-sur-Drôme (26270)	Obligatoire	Automatique	Oui	Oui	« code_postal »	
Code INSEE	26166	Obligatoire	Automatique	Non	Oui	« code_insee »	
EPCI	242600252	Obligatoire	Automatique	Non	Oui	« code_epci »	
Département	Drôme (26)	Obligatoire	Automatique	Non	Oui	« code_dept »	
Région	ARA (84)	Obligatoire	Automatique	Non	Oui	« code_region »	
Surface de la zone (en ha)	2 ha (+choix de l'unité qui convertit à la volée)	Obligatoire	Automatique	Oui	Oui		
Surface de la zone (en m²) – conversion automatique	20 000 m²	Obligatoire	Automatique	Oui	Oui	« surface » (à convertir côté utilisateur)	
Rapport entre la surface de la ZAER et celle de la commune)	de la ZAER et celle de la 0,8 (%)		Automatique	Non	Oui	« rapport_surface »	
Filière de production énergétique* (format : texte)	Eolien (cf. diapo suivante pour précisions)	Obligatoire (liste déroulante)	Manuel	Oui	Oui	« filiere »	
Détail de la filière (format : texte)			Manuel	Oui	Oui	« detail_filiere »	

Les attributs des Zones d'Accélération des EnR 2/2



	e d'accélération (2/2)	Contrainte	Remplissage	Affichage saisie / modifiable	Affichage consultation	Nom technique dans le GeoJSON	
Productible estimé (chaleur/froid/biogaz + ENR électriques) (format: numérique)	2 (MWh)	Obligatoire (si type d'énergie = chaleur/froid/biogaz)	Automatique (après sélection de la filière énergétique, calculette ADEME) ou Manuel	Oui	Oui	« productible »	
Puissance installée (ENR électriques) (format : numérique)	2 (MW)	Obligatoire (si ENR électrique)	Automatique (après sélection de la filière énergétique, calculette ADEME) ou Manuel	Oui	Oui	« puissance »	
Usage actuel du sol (majoritaire ?)* (format : texte)	Friche 、	Facultatif (liste déroulante)	Manuel	Oui	Oui	« usage_sol »	
Extension (commune voisine) (format : booléen)	Oui (/non)	Facultatif	Manuel	Oui	Oui	« extension »	
	Date de saisie : 27/09/2023	Facultatif	Automatique	Non	Oui		
Dates clés (pour historique) (format : date)	Date du dernier avis : 28/09/2023	Facultatif	Automatique	Non	Oui		
	Date de demande d'arrêt : 30/09/2023	Facultatif	Automatique	Non	Oui		
Etat de la zone (format : booléen)	Active (/Pas active)	Facultatif	Manuel	Non	Oui		
Commentaire (format : texte)	« Cette zone est la seule sur la commune à concerner l'éolien »	Facultatif	Manuel	Oui	Oui	« commentaire »	



Fraternité

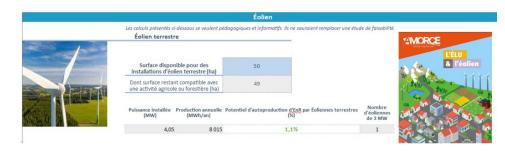
Estimer une puissance et un productible d'une Zone d'Accélération des EnR pour l'éolien et le photovoltaïque au sol

- AMORCE – outil Accél'EnR : outil gratuit à disposition de l'ensemble des collectivités (y compris non membres AMORCE)

https://amorce.asso.fr/publications/accel-enr-realisez-un-dimensionnement-coherent-de-vos-zones-d-acceleration-des-enr-ent59

Éolien – ordre de grandeur zaer :
 Puissance (MW) = surface zaer (ha) / 12,35 (ha/MW)
 Productible (MWh) = puissance (MW) x 1979 (h)

Photovoltaïque au sol- ordre de grandeur zaer :
 Puissance (MW) = surface zaer (ha) / 1 (ha/MWc)
 Productible (MWh) = puissance (MW) x 1138,8 (h)







Liberté Égalité Fraternité

Portail cartographique national des EnR accessible sous le lien:

https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr

V2: https://planification.climat-energie.gouv.fr/

Grand public: https://macarte.ign.fr/carte/1X3jxe/Carte-EnR-Grand-public

Démonstration d'utilisation du portail en version 2 à partir du lien https://app.pitchy.fr/share?id=1E4N87OVbB5p9k8YDdxqjL6DledrAxgX

- Dessiner une zone d'accélération pour l'éolien :
- Renseigner les attributs
- Soumettre pour avis



Liberté Égalité Fraternité

> En complément éventuellement Démonstration en Direct d'utilisation du portail en version 2

Lien: planification.climat-energie.gouv.fr





Liberté Égalité Fraternité

Questions / Réponses;

Echanges

